



## REGLEMENT DES FINALES DES CHAMPIONNATS VAUDOIS

Le présent règlement définit les conditions de sélection et de participation pour l'attribution du titre de champion vaudois.

La société membre de l'AVSH désignée chaque année pour l'organisation du championnat en élabore les propositions en tenant compte du présent règlement.

Le titre de champion vaudois est attribué lors de la finale du championnat des cavaliers de concours qui se déroule à l'intérieur ou sur un paddock de sable.

Si la date est modifiée, le comité exécutif de l'AVSH s'assurera qu'aucun autre concours ne puisse être organisé par une autre société sans l'autorisation de l'AVSH.

Le championnat vaudois doit rester LE CONCOURS par excellence.

Le cavalier sacré champion vaudois doit être reconnu comme tel et lors de participations aux concours suivants, il est recommandé de le présenter.

Un constructeur délégué par l'AVSH doit être intégré à l'équipe des constructeurs de l'organisateur.

### Participation

Les cavaliers licenciés N, R et juniors non licenciés (ou venant de prendre la licence mais n'ayant jamais pris le départ en épreuve de J, R ou N) ainsi que les poneys A-B-C-D peuvent participer à ces championnats, à la condition qu'ils soient membres d'une société affiliée à l'AVSH et qu'ils soient domiciliés dans le canton de Vaud. Le cavalier et son cheval/poney ne peuvent participer qu'à une seule finale cantonale de saut

### Places qualificatives

Toutes les places de concours officiels et libre au style de Suisse sont prises en considération.

### Qualifications

La période de qualification est annuelle. Elle s'étend d'un championnat vaudois à l'autre. Le champion vaudois de l'année précédente est qualifié d'office avec le cheval/poney de son choix, inscrit au registre des chevaux de la F.S.S.E.

Sont acceptés pour la phase qualificative qui se déroule la veille de la finale pour les cavaliers R et N et pour l'épreuve style juniors non licenciés qui se déroule obligatoirement le samedi ou dimanche :

☆ **Licence régionale :** Tous les cavaliers qui totalisent 5 classements en catégories **R120** et plus haut.

**Licence nationale :** Tous les cavaliers qui totalisent 5 classements en catégories



☆ **N120** et plus haut.

✚ **Juniors non-licenciés:** Les cavaliers qui totalisent 1 classement au style et n'ayant jamais starté en épreuve licencié  
(jusqu'à 18 ans, année civile)

**Poneys :** Qualifications pour les paires cavaliers/poneys :  
**Catégories A et B :** 1 classement en P2 (ou supérieur)  
**Catégorie C :** 1 classement en P3 (ou supérieur) ou 2 classements en P2  
**Catégorie D :** 1 classement en P3 (ou supérieur) ou 2 classements en P2

Afin de maintenir un classement pour les catégories A-B, le comité de la société organisatrice en accord avec l'AVSH, se réserve le droit d'inviter à ce championnat des paires à qui il manque des qualifications.

**Inscriptions :** Lors de son inscription le cavalier devra OBLIGATOIREMENT mentionner la société membre de l'AVSH dont il fait partie dans la rubrique remarque des inscriptions (4 volets ou internet).

## Déroulement

Le Championnat vaudois de saut poneys se court sur une épreuve libre en 2 manches avec en cas d'égalité de points 1 barrage (barème A au chrono).

L'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> manche est identique à celui de la 1<sup>ère</sup> manche. Le barrage a lieu à la suite de chaque catégorie. Il sera établi un classement pour chaque catégorie de poney à l'exception des poneys A et B qui sont groupés.

Pour les autres championnats, au moins une épreuve par catégorie sera organisée en tant que prix d'ouverture.

☆ Pour la catégorie N le prix d'ouverture sera un **N130**

☆ Pour la catégorie R le prix d'ouverture sera un **R125**

Pour les libres ainsi que les poneys (hauteurs et distances adaptées) une épreuve libre sera organisée.

## **Cavaliers R et N**

### **• Phase qualificative R et N (veille de la finale)**

☆ ☆ Se juge au barème A au chrono. N : **N135**, R : **R125**. Prix en espèce.

Plaques et flots selon règlement de la FSSE.

Les 25 meilleurs cavaliers voir plus en cas d'égalité de points, peuvent participer à la finale.

Les pénalités (points) de la phase qualificative sont prises en compte pour le calcul du résultat final du championnat.

### **• Epreuves finales R et N.**



- ☆ ☆ Les épreuves se jugent au barème A au chrono en 2 manches.  
Degré **R130**, respectivement **N135**.  
Aucune restriction de gains ne doit figurer sur les propositions.

**Première manche :** départ dans l'ordre inverse du classement de la phase qualificative.

**Deuxième manche :** départ dans l'ordre inverse du classement provisoire.

- ⊕ **Finances d'inscription R et N :** phase qualificative du samedi fr. 50.- finale du dimanche fr. 70.-

**Prix minimum :** en espèces au 50 % des partants de la phase finale  
fr. 500.-/400.-/320.- etc.  
Médailles aux 3 premiers.  
Don d'honneur au premier.  
Plaques et flots à tous les classés (max. 10 plaques).

### **Juniors non-licenciés**

- **1ère épreuve :** elle a lieu le samedi ou le dimanche. Elle est jugée au style et barème A au chrono.
- **2ème épreuve :** barème A au chrono plus un barrage au chrono. Départ dans l'ordre inverse du classement provisoire. Les cavaliers éliminés à la première épreuve, peuvent prendre le départ de la deuxième épreuve. Leur pénalité de point correspond au nombre de départ de la deuxième épreuve. Pour l'attribution du titre, on tient compte des rangs des classements des deux épreuves. En cas d'égalité, c'est l'épreuve de style qui prime.

Pour l'épreuve de style, il est conseillé de prendre un des juges hors du canton de Vaud.

**Finance d'inscription :** au style fr. 30.-, finale fr. 40.-

**Prix épreuve style :** 30% en espèce : fr. 100.- / 80.- / 65.- / 55.- etc.

**Prix finale :** Prix en espèce, plaques et flots aux 30 % des participants (max. 10 plaques)  
fr. 200.-/ 160.-/ 130.-/ etc. ,  
Médailles aux 3 premiers.

### **Poneys**

- Epreuve libre en 2 manches avec en cas d'égalité de points, 1 barrage (barème A au chrono)
- Hauteurs :
  - Cat. poneys A : P2 (libre)
  - Cat. poneys B : P2 (libre)
  - Cat. poneys C : P3 (libre)
  - Cat. poneys D : P3 (libre)



Les paires ayant obtenus un ou des classements P4 ( ou +) depuis le dernier championnat partiront avec un handicap (uniquement pour les catégories C et D).

La 2<sup>ème</sup> manche peut être réhaussée.

**Finance d'inscription** : fr. 40.-

**Prix:** 30 % en espèce (min. 3 cavaliers par catégorie) : fr. 100.-, 80.-, 65.-,...

Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie classée.

Plaques et flots :

A-B et C : A tous les partants

D : 50 % des partants

## Financement de l'AVSH

L'AVSH fournit à l'organisateur les plaques, les flots et les enveloppes de :

- Finales R, N et poneys
- 2<sup>ème</sup> épreuve du championnat Junior libre

Les finances d'inscription de ces épreuves sont pour l'organisateur.

Toutes les modifications du présent règlement sont réservées au comité exécutif de l'AVSH ou à une commission formée à cet effet.

Après modification du présent règlement, l'AVSH est tenue de le faire publier sur le site de l'AVSH ([www.avsh.ch](http://www.avsh.ch))

Révision le 13 mars 2008 par une commission composée de :

Pollien Michel

Pradervand Olivier

Millioud Catherine

Dernière modification : le 20 novembre 2008

Dernières modifications ( ☆ ) : le 18 mai 2011

Dernières modifications ( ⊕ ) : le 10 août 2011

Dernières modifications ( ⚔ ) : le 7 septembre 2011